

## Maladie longue durée en CDD

Par **Kem**, le **21/04/2008** à **13:06**

Avé tous !

Bon je vais chercher de mon coté entre-temps mais je pose tout de même le cas pratique suivant :

Une employée en CDD d'un an est en congé maladie depuis déjà 4 mois et ça n'a pas l'air de s'arranger.

La maladie de longue durée est-elle suspensive du contrat de travail ?

Pour moi, c'est non.

Mais étant donné que j'ai déjà deux réponses totalement opposées, une recherche auprès de juristes s'impose wink link not found or type unknown

Je regarde le code cette après midi :p (mais je suis paresseuse ^^)

Merci d'avance,

Kem

Par **Camille**, le **22/04/2008** à **10:35**

Bonjour,

Pour moi, à mon humble avis, la maladie est suspensive du contrat de travail, peu importe la forme du contrat, que ce soit un CDD ou un CDI.

Le seul point un peu épineux, c'est quand les conditions de fin du CDD interviennent en cours de maladie. Mais, c'est plus une question de procédure.

Par **Kem**, le **24/04/2008** à **10:43**

Bon j'ai trouvé ceci : [http://droit-finances.commentcamarche.n ... avail.php3](http://droit-finances.commentcamarche.n...avail.php3) qui corrobore : la

maladie justifiée en temps et en heure est suspensive du contrat de travail.

Je vais tâcher de trouver les bonnes bases légales.

:wink:

**Merci Camille** Image not found or type unknown